DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

AR N°2026-219

ARRETE

- Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
- Vu l'article L.221.19 du Code du Travail,
- Vu la demande en date du 28 août 2026 de KEOS Wormhout By Autosphère 703, route de Bergues à WORMHOUT pour une demande d'ouverture exceptionnelle de sa concession située dans notre commune de Wormhout,
- Vu la délibération n°2026D094 du 08-10-2026 sur les dérogations municipales au repos dominical,
- Considérant que la demande d'ouverture répond à une demande locale,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La concession RENAULT Keos Wormhout, situé 703, route de Bergues à Wormhout, est autorisé à employer du personnel salarié **les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 12 septembre et 17 octobre 2027.**

ARTICLE 2 : le personnel de service ce jour-là bénéficiera du repos compensateur dans la semaine, des majorations de salaire qui ne pourront être inférieures à la valeur d'un trentième du salaire mensuel, et de toutes les dispositions règlementaires prévues.

ARTICLE 3 : Dans les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m², lorsque les jours fériés légaux, autre que le 1er mai, sont travaillés, ceux-ci sont déduits des dimanches désignés à l'article 1 ci-dessus, dans la limite de trois.

ARTICLE 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Monsieur le Directeur Départemental du Travail, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Wormhout, le 28 octobre 2026
Le Maire,

David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 28/10/2026
Le Maire,
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 29/10/2026 08:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/85033